



UEtopie de marché

Comment la nouvelle gouvernance économique menace la démocratie

Corporate Europe Observatory

19 janvier 2011

Une version européenne de la « stratégie du choc » est en passe d'être mise en œuvre dans l'Union européenne. Sous le coup de la crise européenne, de nouvelles prérogatives dévolues à l'Union dans le domaine du marché du travail, ou de budget des États membres, comme de dépenses sociales, devraient permettre d'imposer un carcan néolibéral sur les économies nationales. C'est pourquoi, l'instant est crucial pour les tenants d'une UE sociale et démocratique : il s'agit d'empêcher l'Union de se transformer définitivement en une UEtopie de marché irresponsable.

Résumé

L'année 2011 restera sans doute dans les annales de l'Union européenne. Utilisant le prétexte de la « crise de l'Euro », la Commission européenne et le Conseil ont avancé des propositions afin de donner à l'UE de nouvelles prérogatives sur de nombreux domaines clés, allant des salaires aux prestations sociales ; elles seraient implémentées via de nouvelles procédures technocratiques très difficiles (voire impossibles) à contrôler ou à infléchir par ceux qui seront amenés à les subir. Ces propositions mettent en place un agenda économique et social sur mesure pour les intérêts des milieux d'affaires ; s'il était adopté, il constituerait une véritable « révolution silencieuse » imposée par le haut, en l'absence de tout débat démocratique ou participation populaire.

Les changements proposés – qui impliquent un ensemble de règles de « gouvernance économique » - ont d'ores et déjà été salués par les plus importants lobbies industriels, qui voient mises en œuvre plusieurs de leurs exigences-clés. En particulier, une nouvelle procédure pour « corriger les déséquilibres macro-économiques » va s'avérer déterminante, permettant de prendre à l'échelle européenne des décisions concernant les salaires et les « dépenses » sociales pour les différents États membres. Les lobbies industriels espèrent par ailleurs que les nouvelles réglementations permettront d'assurer la mise en œuvre effective de la stratégie « UE 2020 », très favorable aux milieux d'affaires.

Malgré les enjeux considérables, cette « révolution silencieuse » n'a, jusqu'à présent, pas été portée à l'attention d'un public large. Il est urgent qu'un véritable débat démocratique ait lieu au sein des différents pays européens, en particulier sur la question des alternatives au modèle économique néolibéral de la « gouvernance économique » qui est aujourd'hui mis en avant par la Commission et le Conseil. Et cela nécessite l'établissement d'un véritable rapport de force social, suffisamment large pour faire de telles alternatives une réalité.

Introduction

La Grèce et l'Irlande, les deux pays membres de l'UE qui font actuellement face aux plus importantes difficultés économiques, se sont d'ores et déjà rendu compte qu'une partie importante de leurs politiques économiques était sous la tutelle de l'UE. Les conditionnalités associées aux prêts de l'UE et du FMI déterminent dans une large mesure l'agenda économique de ces deux pays pour les années à venir. En dehors de la Grèce et de l'Irlande, rares sont ceux qui semblent pointer le fait que de telles intrusions majeures dans les priorités budgétaires nationales pourraient devenir une réalité pour l'ensemble des États membres, et tout particulièrement ceux de la zone Euro, quel que soit l'état de leur endettement et de leurs déficits. De nouvelles règles sont actuellement en cours d'élaboration qui auront pour conséquence de promouvoir la dérégulation et les privatisations, au détriment du droit du travail, des dépenses de santé et d'éducation.

Avec une adoption prévue à l'été 2011, ces propositions risquent tout simplement de faire devenir réalité les rêves des grands groupes industriels européens. Cette nouvelle forme de « gouvernance économique » qui se dessine imposera un véritable carcan néolibéral aux États membres : une véritable UETopie de marché, avec des règles favorables aux milieux d'affaires, une mise en œuvre renforcée favorisant les intérêts des industriels au niveau des choix budgétaires nationaux... et des conséquences potentiellement désastreuses.

« Révolution silencieuse »

Ces propositions ne sont pas sans lien avec la crise de l'Euro et les difficultés rencontrées par de nombreux États membres : celles-ci sont utilisées comme prétextes pour mettre en place l'agenda principal de l'UE pour les années à venir. Certains des remèdes envisagés débordent largement sur des prérogatives jusqu'à aujourd'hui dévolues aux États. Tout se passe comme si les « sensibilités nationales » étaient mises de côté, et un certain nombre de propositions, d'une portée parfois considérable, sur les politiques fiscales des États membres ont néanmoins été retenues. Qui aurait cru possible, quelques années en arrière, que le Conseil et la Commission auraient le privilège d'analyser et commenter le budget annuel des États membres – avant même que les parlements nationaux ne l'adoptent ni même ne le discutent ? Et qui aurait imaginé que les États membres puissent risquer d'être mis sous tutelle au point de devoir demander la permission de réallouer des fonds sur le budget national ?



« Ce qui est en train de se passer est une révolution silencieuse – une révolution silencieuse vers une gouvernance économique plus forte. Les États membres ont accepté – et j'espère que c'est ainsi qu'ils l'ont entendu – que les institutions disposent désormais d'importantes prérogatives concernant la surveillance et le contrôle strict des finances publiques. »

Le Président de la Commission européenne, Barroso, à l'European University Institute, Juin 2010.

Malgré l'absence quasi complète de débats jusqu'à aujourd'hui, la portée de ces propositions est absolument considérable. Un expert a noté que l'effet combiné des propositions – si elles sont approuvées – « aura un effet en termes de régulation sur les politiques fiscales comparable à l'effet de la bombe atomique sur les politiques de sécurité »¹. Quand, en juin 2010, le Conseil Européen (c.a.d. les chefs d'État et de gouvernement des États membres) a accepté de soutenir les propositions de la Commission, le Président de la Commission José Barroso n'hésitait, lui non plus, à monter sur ses grands chevaux : « Je vous prie de lire les conclusion du Conseil Européen d'hier. Ce qui est en train de se passer est une

révolution silencieuse – une révolution silencieuse vers une gouvernance économique plus forte. Les États membres ont accepté – et j’espère que c’est ainsi qu’ils l’ont entendu – que les institutions disposent désormais d’importantes prérogatives concernant la surveillance et le contrôle strict des finances publiques². Depuis lors, il est devenu clair que le Conseil, non seulement avait compris les conséquences de telles propositions, mais qu’il les soutenait. A ce titre, le ministre des finances italien déclarait : « Pour moi, ces mesures vont être à l’origine d’un transfert considérable de responsabilités³. Pour lui, les politiques budgétaires, par exemple, ne peuvent plus être décidées au niveau national⁴.

Cet événement a été accueilli de manière univoque par le milieu des affaires. BusinessEurope, l’organisation patronale européenne, y voit une opportunité de donner réalité à un vieux rêve : celui d’associer à l’agenda pro-business de la stratégie « UE 2020 » pour la croissance des mesures contraignantes de mises en œuvre. Dans une lettre adressée au Président de la Commission Barroso et au Président du Conseil européen Herman Van Rompuy, le secrétaire général de BusinessEurope, Jürgen Thumann, écrit : « L’Europe doit accélérer son agenda de réformes, et commencer à obtenir des résultats tangibles d’ici aux prochains mois. La stratégie EU2020 et les nouvelles règles de gouvernance économique proposent une trame adéquate pour implémenter de manière rapide les réformes, au niveau national comme au niveau européen.⁵»

1. Une nouvelle gouvernance économique

Le débat sur la nouvelle forme de « gouvernance économique » a débuté en mars 2010, alors que la Commission lançait sa proposition de nouvelle stratégie décennale pour l’UE, « Europe 2020⁶ ». Elle ne tarda pas à préciser ses idées à travers de nombreux papiers⁷. Au Conseil européen, un débat parallèle fut organisé à travers un groupe de travail rassemblant les ministres des finances des États membres, et présidé par Van Rompuy. Ce groupe de travail, qui a rendu son rapport en octobre, soutient largement les propositions de la Commission⁸.

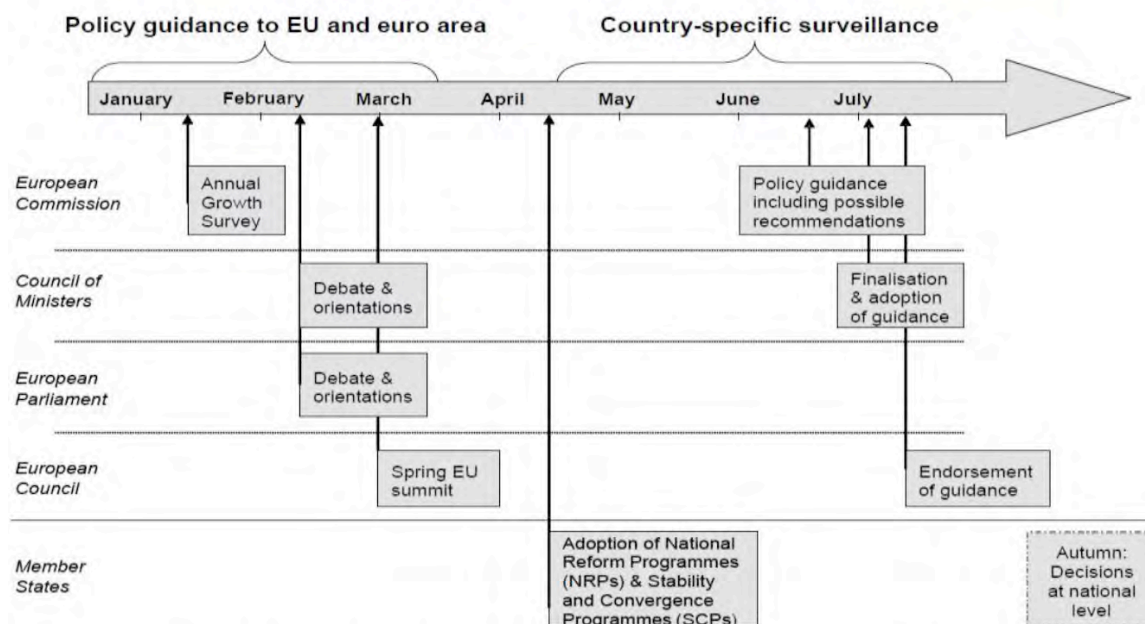
Le paquet

Le paquet « gouvernance économique » se compose de trois éléments :

1) Surveillance des budgets nationaux (le « Semestre européen »)

A travers cette procédure, les États membres seront amenés à soumettre dès avril une proposition de budget pour discussion au sein de la Commission et du Conseil – en amont des discussions au sein des parlements nationaux⁹. Les commentaires et les propositions du Conseil seront présentés avant fin juillet et présentés au niveau national. Cette procédure a d’ores et déjà été adoptée et prendra effet à partir de cette année (2011). Les autres propositions sont en partie liées à cette procédure.

The European Semester in steady state



Graph of the timeline under the European semester. Source: Presentation of Commissioner Olli Rehn, 12 January 2011.

2) Renforcement du Pacte de Stabilité et de Croissance

Une seconde proposition – qui devrait être adoptée d'ici l'été 2011 – devrait permettre d'introduire de nouvelles règles dans le Pacte de Stabilité et de Croissance (que l'on désignera ici comme le Pacte de Stabilité). Celui-ci délimite un niveau d'endettement public maximum de 60% du PIB, et un niveau de déficit de 3%. Il a été critiqué par de nombreux économistes qui ont mis en garde contre ces limitations qui renvoient à une application orthodoxe de l'idéologie néolibérale, et privent les États membres de la possibilité de mettre en place des politiques économiques expansionnistes qui peuvent s'avérer nécessaires, notamment... en cas de crise¹⁰. À présent, la crise est là, néanmoins le Pacte est loin d'être abandonné. Entre autres, les nouvelles propositions proposent de définir une « vitesse » de réduction des dettes pour les États membres. Auparavant, il s'agissait de cibler uniquement les déficits. La mise en place d'une « vitesse » normale de réduction des dettes va limiter la possibilité pour les gouvernements de faire des investissements importants.

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) a dénoncé ces mesures, qui répètent les erreurs du passé. En désignant la crise financière comme « le résultat d'années de politiques économiques déséquilibrées », la CES explique que le remplacement « de salaires justes et d'emplois de qualité par l'endettement et les bulles immobilières comme le moteur de la demande et de la croissance » risque avant tout de mener nos économies tout droit vers la récession.

« La gouvernance économique, telle que proposée par la Commission, n'appelle à rien d'autres que des coupes, des coupes et encore des coupes : coupes dans les salaires, coupes dans les emplois, coupes dans la protection sociale, coupes dans les prestations sociales, coupes dans les services publics. Les travailleurs sont priés de payer le prix considérable de la crise ». CES

Ainsi, la CES explique que les propositions concernant la gouvernance économique montre que « l'Europe n'a pas retenu la leçon. Au lieu de rééquilibrer des politiques de soutien à court-terme du privé avec des politiques de long-terme, à la fois efficaces et en faveur des salariés, la Commission propose désormais une politique de déflation massive. La gouvernance économique, telle que proposée par la Commission, n'appelle à rien d'autres que des coupes, des coupes et encore des coupes : coupes dans les salaires, coupes dans les emplois, coupes dans la protection sociale, coupes dans les prestations sociales, coupes dans les services publics. Les travailleurs sont priés de payer le prix considérable de la crise»¹¹.

Il s'agit là d'un enjeu considérable. Les milliers de salariés qui ont manifesté dans les rues de Bruxelles, Paris, Madrid, Athènes et ailleurs en sont témoin.

3) La prévention des « déséquilibres économiques »

Malgré l'importance de ces nouvelles mesures pour baliser les politiques économiques des États membres, c'est surtout le troisième élément de ce « paquet » qui représente un changement majeur. Cette proposition, qui concerne la prévention des « déséquilibres économiques », semble avoir été largement sous-estimée et incomprise dans les débats.

La Commission justifie cette nouvelle ligne d'action de l'UE par le fait qu'il apparaissait, même avant le début de la crise financière en 2008, comme étant clair pour la Commission et la Banque Centrale Européenne, qu'un certain nombre d'États membres montraient des signes inquiétants de « déséquilibres macroéconomiques », les mêmes déséquilibres qui auraient contribué à faire plonger des pays comme la Grèce, l'Irlande, l'Espagne et le Portugal.

Il est important de noter que les déséquilibres en question ne recouvrent pas nécessairement un niveau d'endettement ou de déficit trop élevé ; à ce titre, cette proposition n'est pas directement liée aux critères inscrits dans le Pacte de Stabilité. C'est une ligne d'action qualitativement nouvelle qui se base sur la conviction que les problèmes auxquels font face aujourd'hui l'euro et l'économie européenne auraient pu être évités si on avait pris les mesures appropriées des années avant dans les pays en déséquilibre, comme l'Espagne, l'Irlande et la Grèce. Les propositions concernent donc plus précisément des aspects macroéconomiques tel que la question des écarts de compétitivité entre les États membres, ou encore le niveau des dépenses publiques, qui seraient à même, à l'avenir, de créer des problèmes majeurs. Il s'agit donc, afin de prévenir de futures crises, de disposer d'un mécanisme d'alerte, et de pouvoir intervenir directement sur les politiques économiques des États membres, y compris pour demander des modifications dans le budget national, afin de les amener à « coller » davantage à la stratégie européenne en vue de politiques économiques solides conduisant à la croissance. Cela suppose de mettre en place une procédure d'évaluation des politiques économiques des États membres.

La « procédure de déséquilibres excessifs »

Il est important de détailler les différentes étapes de cette nouvelle procédure pour que les implications en soient claires.

Etape 1 : Définir les paramètres

Il est tout d'abord nécessaire de clarifier l'objet d'un tel dispositif. Quels sont donc les déséquilibres macroéconomiques visés par cette procédure ?

Voilà qui n'est pas complètement clair au vu des propositions... et il y a bien à cela une raison. Dans l'idée de la Commission, l'importance des différents déséquilibres peut être amenée à changer au cours du temps, c'est pourquoi la procédure ne spécifie pas précisément les problèmes qui doivent être traités. Dans le préambule, la commission suggère qu'il pourrait inclure à la fois des indicateurs extérieurs et intérieurs : « Une mesure de la situation vis-à-vis de l'extérieur (par exemple, via les comptes courants ou la dette extérieure) pourrait faciliter la détection de déséquilibres externes. L'utilisation d'indicateurs intérieurs (par exemple, la dette privée et publique) se justifie par le fait que les déséquilibres externes ont nécessairement un pendant interne. »

S'il on s'en tient aux documents précédemment publiés par la Commission, les déséquilibres macroéconomiques pourraient inclure les « divergences de compétitivité », les bulles immobilières, une mauvaise allocation des ressources, l'accumulation de dette externe ou interne, et un « niveau non soutenable de consommation¹² ».

En d'autres termes, les paramètres par lesquels l'économie des États membres seront étalonnées couvriront de très larges domaines, touchant aux politiques budgétaires, taxes et dépenses comprises, le marché du travail et la composition de la dette.

Ces propositions n'ayant pas été encore adoptées, on ignore encore quels indicateurs seront utilisés

lorsque le système sera mise en place. S'il on en croit la Commission, les indicateurs seront choisis par la Commission «après consultation des États membres»¹³. Le Conseil, dans le rapport rendu par son groupe de travail, a proposé que les indicateurs soient adoptés à la majorité qualifiée, sur la base d'une proposition de la Commission. Mais dans les deux cas, les indicateurs seraient choisis après que la procédure soit adoptée.

Afin de mieux comprendre les enjeux, prenons un exemple afin d'illustrer le potentiel de cette « procédure de déséquilibre excessif ». Imaginons que la « compétitivité par les prix » et la « mauvaise allocation des ressources » soient choisies comme indicateurs¹⁴. Au fil du déroulement de la procédure, nous montrerons comment de tels indicateurs illustrent les dangers de la procédure.

Etape 2 : Le tableau de bord

Afin de suivre l'évolution de l'économie des États membres et d'identifier les déséquilibres, un système de surveillance sera mis en place. Dès lors que les paramètres seront déterminés, la Commission définira des « niveaux d'alerte » et des « seuils » afin de définir le moment où les différentes actions prévues pourront être engagées. Les paramètres et les seuils définissent un « tableau de bord » qui constitue le système de surveillance.

Le Semestre Européen – la procédure selon laquelle les états membres doivent proposer pour évaluation le budget de l'année en cours aux institutions européennes – et les propositions à venir sur la surveillance budgétaire et financière devraient faciliter la mise en place d'un tel système, et la vérification du respect des seuils par les États membres. Si l'un d'entre eux est dépassé, une procédure est mise en place afin d'y remédier.

Dans l'exemple que nous avons choisi, si la Commission trouve un État membre coupable d'avoir dépassé les seuils en termes de « compétitivité sur les prix » ou de « mauvaise allocation des ressources », elle peut décider de lancer une « procédure de déséquilibre excessif ».

Etape 3 : Avertissements et « recommandations » pour les États membres

Ce sera donc la Commission qui décidera si un État membre a franchi la limite, et qui proposera au Conseil de prendre des mesures en conséquence. Sur cette base, le Conseil peut imposer à tel État membre qu'il prépare un plan d'action avec des engagements concrets en termes de mesures et d'agenda. Si le plan est considéré insuffisant, le Conseil peut, à la majorité qualifiée, imposer des changements dans le plan d'action.

Quel type de mesures peut être imposé aux États membres ? La proposition n'est pas tout à fait claire, mais la Commission s'est exprimée de manière plus directe dans des documents antérieurs. La formulation la plus explicite se trouve dans deux communications précédentes concernant le paquet « gouvernance économique ».

D'après la communication de mai 2010, cela dépend des carences spécifiques de l'économie concernée : « les recommandations en termes de mesures à adopter pourraient toucher à la fois à la question des revenus et des dépenses dans le cadre de la politique budgétaire (dans le contexte du Pacte de Stabilité et de Croissance), la crise ayant montré que l'évolution de la composition des revenus du gouvernement peut s'avérer un indicateur important de déséquilibres potentiels. Dans ce contexte, des recommandations peuvent concerner le fonctionnement des marchés du travail, des biens et services, en cohérence avec les principes généraux de politique économique et d'emploi¹⁵.

Dans la seconde communication datée de juin 2010, la commission spécifie que : « selon la nature des déséquilibres identifiés, les recommandations pourraient concerner un large éventail de mesures concernant les politiques macroéconomiques, *salariales et de marché du travail* ou encore le fonctionnement du marché des biens et services, et les politiques macro-prudentielles¹⁶.

Il apparaît dès lors assez clairement que les États membres peuvent se voir imposer des réformes qui seraient susceptibles de concerner à la fois le marché du travail et la réallocation de fonds au sein du budget. Ce qui ouvre de fait des possibilités pour imposer une baisse des salaires et des coupes budgétaires dans les politiques de redistribution. En prenant l'exemple du Portugal ou de l'Espagne, ces

deux pays pourraient se voir imposer un changement de priorité pour le budget de l'année à venir, comme par exemple des coupes importantes dans les budgets sociaux, ou la mise en avant de priorités telles que des politiques favorables au milieu des affaires supposées avoir un effet direct sur la compétitivité. Ou encore, se voir simplement imposer des baisses dans les salaires.

Etape 4 : Imposer des sanctions aux coupables

Que se passe-t-il si les États membres ne répondent pas aux injonctions du Conseil ? Et si les déséquilibres persistent ?

Le sort réservé à un État membre réfractaire dépend selon qu'il est membre ou non de la zone euro.

S'il est membre de la zone euro, des sanctions économiques peuvent lui être imposées. Une proposition séparée dispose qu'un membre de la zone euro qui ne suivrait pas les « recommandations » pourrait se voir imposer une amende à hauteur de 0,1% du PIB par an. Dans le cas de l'Espagne, cela devrait représenter 1 milliard d'euros par an, pour le Portugal 170 millions.

Cela pourrait sembler inconcevable d'imaginer que des mesures contraignantes sur les salaires soient imposées à un État membre. Et pourtant, s'il on considère cette déclaration d'un haut-fonctionnaire de la commission qui a participé à la rédaction de la proposition :

« Si les salaires du secteur public mettent à mal la compétitivité et la stabilité des prix, alors le pays se verra imposer un changement de cap. Bien sûr que les salaires dans la fonction publique ont une influence majeure sur le secteur privé ». Marco Buti, Die Welt Online, 27 septembre 2010

Si l'État membre n'est pas membre de la zone Euro, il sera « seulement » mis au pilori de manière publique, et la procédure de « Semestre Européen » pourra être employée pour lui mettre la pression. Cela pourrait changer, mais pour le moment le Traité ne permet pas à l'Union européenne d'imposer des amendes pour non-respect du Pacte de Stabilité, mettant ainsi à l'abri les États membres en dehors de la zone euro. Cela pourrait ne pas durer, si l'on considère les préparatifs pour renforcer le Pacte de Stabilité. Une alternative aux amendes pourrait consister par ailleurs à retirer les fonds de développement attribués aux pays réfractaires en dehors zone euro¹⁷. Cette possibilité est évoquée dans le rapport du groupe de travail du Conseil¹⁸.

Dans tous les cas, la « mise au pilori », dans le contexte actuel, pourrait avoir des conséquences considérables. Le cas de l'Irlande est à ce titre assez significatif : ayant refusé les prêts du FMI et de l'UE pendant des mois, le pays a finalement été contraint d'accepter en novembre 2010. La « pression par les pairs » exercée sur le gouvernement irlandais par les gouvernements des plus importants pays de la zone euro a contribué à lui faire accepter tel sort. L'objectif n'était évidemment pas de sauver l'Irlande, mais de sauver la zone euro (et surtout, les banques des grands pays de la zone euro) de la « contagion ». Cette décision aura néanmoins un impact considérable sur les politiques économiques irlandaises des années à venir.

La « compétitivité » au centre du dispositif

Cette nouvelle procédure de déséquilibres excessifs, ainsi que les autres propositions, sont basées sur une manière particulière d'envisager la sortie de la crise économique et financière, et d'éviter des crises à venir. Dans ses propositions et documents, la Commission avance systématiquement la nécessité d'améliorer la « compétitivité ». Durant la dernière décennie, la compétitivité est devenue l'objectif principal de l'Union européenne, et a acquis une signification bien particulière.

En parallèle de la discussion sur la gouvernance économique, les institutions européennes ont discuté et adopté une nouvelle stratégie pour améliorer la compétitivité internationale, Europe 2020, une version légèrement révisée de la Stratégie de Lisbonne (2000). Dans cette stratégie, la « compétitivité » est synonyme de marchés du travail plus flexibles, de mise à bas des systèmes de retraite, de marchandisation des services publics, et de réformes des politiques d'éducation et de recherche pour mieux servir directement les intérêts des grands industriels¹⁹.

Quand le Conseil identifie un déséquilibre tel qu'une « divergence de compétitivité » dans l'économie d'un État membre, dès lors, afin d'améliorer sa « compétitivité », la porte est ouverte à toutes sortes d'opération de réallocation budgétaires, de mesures fiscales, sur les salaires, le marché du travail etc.

De telles mesures mériteraient un véritable débat politique. Parmi les questions qui pourraient être posées : s'agit-il d'une approche adéquate ? Pourquoi privilégier celle-ci en particulier ?

Quand la crise grecque a éclaté, et que les fragilités de l'Euro sont apparues au grand jour, nombreux sont ceux qui, au sein de l'UE, ont appelé à une gouvernance économique renforcée. Au Parlement européen, les dirigeants des groupes sociaux-démocrates, libéraux et conservateurs demandèrent de mettre un terme à la flexibilité dans l'application du Pacte de Stabilité, appelant de concert à l'abandon de la « pression par les pairs » et la mise en place d'« instruments renforcés » pour obliger les gouvernements à respecter les critères du Pacte de Stabilité et la stratégie de « compétitivité » Europe 2020²⁰.

Quand la Commission a rendu publiques ses propositions, conformes aux préoccupations des parlementaires, le 29 septembre 2010, celles-ci furent bien accueillies à la fois par les lobbies industriels et par un large arc politique de parlementaires, depuis les conservateurs jusqu'aux verts, en Allemagne comme en France²¹. Malgré quelques hésitations dans le camp des écologistes et que le groupe des sociaux-démocrates semble avoir eu quelque réflexions sur les implications d'un renforcement du Pacte de stabilité²², le consensus semblait de mise sur le principe des propositions²³.

Il semble ainsi peu probable que le parlement s'oppose à de telles mesures, où une majorité de parlementaires voient dans ce renforcement de la politique économique commune sur la base d'un agenda pro-entreprise une réponse logique à la crise européenne. Ce soutien exprimé à la fois par les lobbies industriels et les parlementaires a facilité l'adoption rapide du Semestre Européen en septembre 2010.

2- Un progrès pour les grands groupes industriels

Les grandes firmes ont joué un rôle très important dans la promotion de cette réponse particulière à la crise que représentent les propositions de nouvelle gouvernance économique. Elles sont les mieux placées pour y voir se réaliser leur modèle idéal pour l'UE. De même que pour la question des « déséquilibres économiques », les lobbies industriels ont depuis longtemps combattu pour voir la compétitivité devenir l'objectif principal de l'Union européenne, et les campagnes menées, notamment par la Table Ronde des Industriels Européens (ERT – European Round Table), un « club » réunissant les plus importants chefs d'entreprises des multinationales européennes, ont à plusieurs reprises porté leurs fruits.

L'ERT ne s'est jamais vraiment impliquée dans les combats de moindre importance, concernant les questions « mineures » de régulation. Il s'agit davantage d'un outil à la disposition des grandes multinationales pour influencer les décisions stratégiques les plus importantes de l'UE. Celles-ci ont toujours saisi l'intérêt d'un renforcement des pouvoirs de l'UE. Comme l'annonçait Daniel Janssen, alors Président de l'ERT, en 2000 : « L'état-nation rigide et protectionniste », hérité du passé et porté sur la « régulation excessive » et la taxation, était en passe de disparaître. Une « double révolution » était en cours, disait-il. « D'une part, nous sommes en train de réduire les prérogatives de l'État et du secteur public en général de par les privatisations et la dérégulation... Et d'autre part nous sommes en passe de transférer de nombreuses prérogatives étatiques vers une structure moderne et portée à l'international à l'échelle européenne. L'unification européenne progresse, et elle favorise les entreprises internationales telles que les nôtres »²⁴.

Il n'est pas très compliqué de voir dans les événements récents les conséquences de cette double révolution invoquée par Janssen. Dans le cas du paquet « gouvernance économique », les lobbies industriels ont largement contribué à déterminer l'agenda de l'UE, et poussé pour déplacer les prérogatives et le débat politique de l'échelle nationale à l'échelle européenne. En fait, les propositions de « gouvernance économique » représentent rien moins que le Saint-Graal de la Table Ronde des Industriels.

Pour l'ERT, l'adoption de la Stratégie de Lisbonne en mars 2000 représentait une avancée majeure. Enfin, la « compétitivité » était reconnue pour 10 ans comme l'objectif principal de l'UE, qui était appelée à devenir « l'économie de la connaissance la plus compétitive d'ici à 2010 ».

La stratégie de compétitivité a eu d'immenses effets sur les politiques européennes. La libéralisation des services a été entreprise dans de nombreux États membres au mépris des règles du droit du travail²⁵, les services publics ont été libéralisés, les régulations qui entravaient les activités des grandes firmes ont été mis à bas dans le cadre de la libéralisation des services²⁷, le développement d'un agenda social a été stoppé, et les processus de décision ont été accélérés et en partie retirés du débat politique afin de mieux servir les intérêts du milieu des affaires²⁷.

La « compétitivité internationale » a été le slogan pendant les dix dernières années, utilisé de manière intensive par les grandes firmes, avec un effet presque immédiat. Comme une baguette magique, elle a été brandie lorsque des régulations sur le changement climatique ou les produits chimiques devaient être adoptés, afin de mieux évacuer toute règle contraignante. Désormais, c'est vers des mesures encore plus fortes que les lobbies industriels se tournent pour mieux mettre en place leur propre agenda.

Le saint-graal de la Table Ronde

Il manquait en effet une pièce au dispositif mis en place à l'échelle européenne : des compétences et prérogatives pour mettre en œuvre l'agenda de la « compétitivité » - les institutions européennes ne disposant pas de recours pour intervenir directement sur la question du marché du travail ou de la politique budgétaire. Dès 2002, l'ERT a commencé à se plaindre du fait que la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne était rendue trop compliquée en l'absence de véritables réformes de gouvernance économique... selon des termes très proches de ceux actuellement en discussion²⁸. En fait, le discours et les propositions de l'ERT sont extraordinairement proches de ce qui est actuellement mis en avant par la Commission, la Banque Centrale Européenne et la plupart des chefs d'État.

« au moment de leur préparation, les budgets nationaux et les mesures importantes en termes de politiques fiscales devraient être examinées à l'échelle de l'UE »

Table Ronde des Industriels Européens, 2002.

Dans un document daté de 2002 sur la gouvernance de l'UE, l'ERT écrivait qu'il s'agissait « d'une des problématiques les plus importantes pour les entreprises »²⁹. Déjà, elle se lamentait du fait que « alors même qu'il existe une politique monétaire commune, il n'existe pas de politique fiscale commune pour la zone euro ». Afin de répondre aux chocs économiques, l'ERT affirmait qu'« un meilleur alignement de la politique monétaire avec une politique fiscale pour la zone euro » était nécessaire. Pour ce faire, un outil était proposé : « au moment de leur préparation, les budgets nationaux et les mesures importantes en termes de politiques fiscales devraient être examinées à l'échelle de l'UE ». Ni plus, ni moins que le Semestre Européen, adopté en septembre 2010.

A de multiples occasions, l'ERT a tenté d'avancer sur la question de la « gouvernance économique », et notamment au moment du débat sur la Constitution européenne³⁰. Dès lors, la « compétitivité » était reconnue comme la pierre angulaire de la coordination fiscale. L'ERT expliquait « l'importance d'intégrer l'impact de l'implémentation du processus de Lisbonne dans la coordination de la politique fiscale ».

Une BusinessEurope

Il ne s'agit pas ici de dénoncer un obscur et secret club de PDG de multinationales qui serait l'unique instigateur des changements qui s'apprêtent à affecter l'UE. BusinessEurope, l'organisation patronale européenne, pousse elle-aussi dans la même direction. De la même manière que pour la compétitivité, BusinessEurope annonçait à l'été 2010 que « la zone euro devra assumer de plus grandes responsabilités en terme de gouvernance économique, et prendre davantage en considération les déséquilibres intérieurs en termes de compétitivité, qui peuvent être à l'origine, comme on a pu le constater avec les événements récents, d'instabilités dans le domaine fiscal »³¹.

BusinessEurope en appelle désormais à « de solides mécanismes pour assurer la mise en œuvre des mesures » et « un système de pénalités graduelles et de sanction en cas de non-

respect des recommandations »

Dans la déclaration de Madrid, datée de juin 2010, les grands responsables de l'organisation patronale ont appelé à « des coupes dans les dépenses et des changements dans les priorités des gouvernements », « des recommandations concrètes pour des réformes structurelles » pour chaque État membre, et « une surveillance plus large des politiques économiques, ainsi que des actions contraignantes pour prévenir les déséquilibres dès la source. » BusinessEurope en appelle désormais à « de solides mécanismes pour assurer la mise en œuvre des mesures » et « un système de pénalités graduelles et de sanction en cas de non-respect des recommandations ³². Quoiqu'il en soit, BusinessEurope n'a pas vraiment eu la tâche difficile : la plupart de ses déclarations et demandes se trouvaient en droite ligne des propositions de la Commission. A ce titre, une lettre de soutien à la Commission a été envoyée par BusinessEurope à Van Rompuy afin de s'assurer que le Conseil reprendrait effectivement les propositions de la Commission ³³.

A la plus grande joie de BusinessEurope, la plupart des propositions furent intégrées au rapport de Van Rompuy sur la gouvernance économique, si l'on en croit le rapport publié par l'organisation à l'automne 2010 ³⁴.

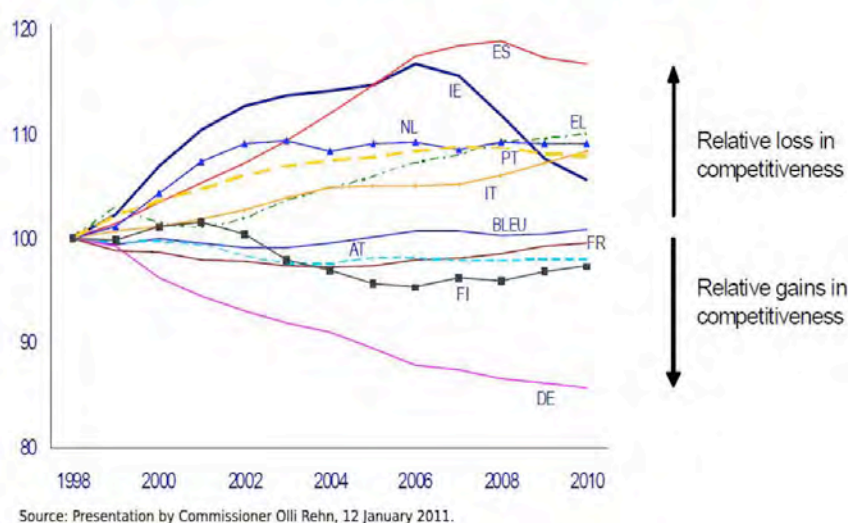
3- Inefficace et anti-social

Cet accueil chaleureux, et la rapidité avec laquelle les propositions sont adoptées, signifient-elles pour autant qu'elles représentent la meilleure réponse à la crise économique de ces dernières années ?

La Commission a mis en avant le fait que les déséquilibres existaient bien avant la crise financière de 2008 et que l'effondrement du crédit a agi comme un déclencheur des crises en Grèce, en Irlande et peut-être au Portugal et en Espagne. En Grèce, le déficit de compétitivité aurait joué. En Espagne et en Irlande : les bulles immobilières. Pourtant, la Commission aurait pu chercher un tout petit peu plus loin les véritables causes de ces déséquilibres – il est néanmoins loin d'être surprenant qu'elle ne l'ait pas fait. Car ces deux types de déséquilibres, déficit de compétitivité et spéculation immobilière, sont liés à l'euro et à l'Union économique et monétaire – et la critique des fondements de ce projet semble vraisemblablement d'emblée exclue.

Macroeconomic imbalances

Trends during the past decade in price and cost competitiveness among the euro area member states show strong divergences



Mais de quels liens s'agit-il exactement ?

Le fait est que lorsqu'une zone monétaire inclut des économies hautement développées et technologiquement avancées telles que l'Allemagne, l'impossibilité pour les pays moins développés de dévaluer leur monnaie les empêche de compenser leurs désavantages. Dès lors, le déficit de compétitivité

s'accroît. Comme le montre le graphique ci-dessus, les pays comme l'Allemagne et la Finlande d'une part, et le Portugal, l'Espagne, la Grèce de l'autre ont suivi des évolutions très différentes depuis l'introduction de l'euro³⁵

Souvent, l'argument revient selon lequel les dévaluations qui ont eu cours dans les années 70 revenaient à voler son voisin – faisant ainsi payer aux autres ses propres difficultés économiques – et que l'euro devait permettre de prévenir de tels comportements non coopératifs. L'euro a pourtant introduit un nouveau type de comportement non coopératif qui profite principalement à l'Allemagne, dans la mesure où, au sein de la zone euro, l'économie la plus performante deviendra encore plus forte si les économies plus faibles ne peuvent plus dévaluer. Pour être plus précis, cela bénéficie aux exportations de l'Allemagne et surtout... à ses industries. Pour les salariés, la position privilégiée de l'Allemagne est une véritable malédiction. Peu de pays en Europe ont subi de telles réductions dans les salaires que l'Allemagne³⁶.

Les bulles spéculatives, telles que les bulles immobilières, peuvent elles-aussi être considérées comme un effet de l'Union monétaire. Avec un taux d'intérêt identique en Allemagne et dans les économies de la périphérie, le taux a tendance à s'avérer trop élevé en Allemagne, et trop bas en Irlande ou en Espagne. Dès lors, des quantités considérables sont prêtées par les banques, non pas pour l'investissement productif, mais la spéculation immobilière.

Des « cures » inefficaces contre les déséquilibres

Mais de telles critiques des contradictions de l'euro ne sont pas nouvelles. Il s'agit là d'une des raisons pour lesquelles une union monétaire nécessite une union budgétaire pour fonctionner correctement. D'importants transferts sont nécessaires, du « centre » vers la « périphérie » afin de résorber les déséquilibres. C'est pourquoi les critiques et supporters de l'Union monétaire ont toujours scruté le moment où l'union budgétaire serait enfin à l'ordre du jour. Ce moment est arrivé avec la crise de l'euro. Une des solutions pour finaliser une politique économique commune et une coopération fiscale et budgétaire est en passe de prendre forme. Mais pas sous la forme de transferts du centre vers la périphérie, ou d'un ajustement au niveau des économies les plus fortes. En effet, il pourrait très bien être décidé que, pour ne pas écraser les économies de la périphérie, l'Allemagne augmente la demande intérieure en augmentant les salaires. Mais telle option est récusée par le Conseil. La solution qui a été actée consiste au contraire pour les pays déficitaires de tenter de « rattraper » les pays du centre en implémentant de violentes réformes économiques³⁷.

Et cette approche risque de s'avérer complètement contre-productive.

S'il on en juge les propositions qui ont été faites, la coopération fiscale et budgétaire qui s'annonce risque de coûter très cher pour les pays de la périphérie, et tout particulièrement pour leurs salariés. Et peut-être, sur le long-terme, aux pays qui se situent en dehors de la zone euro. Car ce seront eux qui seront amenés à s'ajuster, en augmentant à tout prix leur « compétitivité ».

Or les réformes et mesures avancées pour augmenter la « compétitivité » font état de contradiction flagrante. Des mesures comme les coupes dans les dépenses publiques, la réduction des taxes, la privatisation des services publics sont présentées comme l'étendard de la « compétitivité ». Pourtant, les pays nordiques, qui ont appliqué des principes contraires, figurent dans les 15 premières places des pays les plus compétitifs, selon l'OCDE³⁸.

Plus important encore, les propositions faites par la Commission se basent sur l'idée que les coupes dans les salaires et dans la consommation à la périphérie de la zone euro vont améliorer la compétitivité et la croissance. Mais, même en laissant de côté les conséquences sociales dans les pays concernés, la crise économique qui a suivi la crise financière de 1929 illustre le caractère spécieux de tels arguments. Les mesures d'austérité, les coupes budgétaires et réductions salariales avaient alors entraîné la déflation – baisse des prix due à une baisse de la production et de la croissance – et à une crise encore plus profonde.

Ce point de vue est du moins celui de la CES³⁹. Son secrétaire général John Monks a expliqué en octobre 2010 : « Nous sommes en profond désaccord avec l'analyse dominante au sein de l'UE qui présente l'austérité comme un chemin vers le rétablissement de l'économie. Il pourrait s'agir en fait d'un chemin vers la ruine. Il y a deux ans de cela, les gouvernements de l'UE ont tenté de restimuler leurs économies.

Mais maintenant, on peut les entendre freiner de plain-pied, faire marche arrière et revenir à l'orthodoxie financière. Tout le monde coupe dans les budgets, même les pays les plus forts, les salaires réels chutent, les retraites sont réduites ; tout cela pèse sur la demande en biens et services. Telle doctrine économique pro-cyclique risque de nous faire replonger dans une profonde récession ⁴⁰.

La CES a par ailleurs dénoncé les propositions dans la mesure pour elles font reposer tout le poids de la crise sur les épaules des plus faibles, et font effectuer aux « pays déficitaires » des coupes dans les salaires et les dépenses sociales – afin de récupérer ce qu'ils pouvaient auparavant obtenir, avant la mise en place de l'euro, en dévaluant leur monnaie. Les travailleurs vont donc devoir payer, et néanmoins la reprise économique ne sera sûrement pas au rendez-vous.

Finalement, les problèmes qui seront abordés dans le cadre du « tableau de bord » des déséquilibres économiques, et les remèdes qui sont prévus dans le contexte des discussions intergouvernementales et inter-institutionnelles sont hautement politiques. Elles concernent la vie de millions de citoyens européens, et ont par nature toujours été à la base d'importants combats politiques. Constaté que des questions comme celles des salaires ou des prestations sociales deviennent l'objet de débats fermés à l'échelle européenne, entre représentants pour la plupart non-élus, pourrait à ce titre provoquer un véritable mouvement de protestation dans l'opinion publique... à condition que les conséquences apparaissent clairement.

Conclusion : mettre en échec la « stratégie du choc » de l'UE

La réponse à la crise est en réalité déterminée par les rapports de force. Les préférences des plus forts sont mises en avant – les nations les plus puissantes, les grands groupes industriels. Les nations les plus puissantes ont un intérêt objectif dans le maintien de l'Euro, tandis que les groupes industriels en appellent depuis des années à la mise en place de politiques fortes dans le domaine de la « compétitivité ».

Ce sont bien les représentants des grands groupes européens qui ont sans doute le plus de raisons de se satisfaire des propositions mises en avant par la Commission. Après avoir travaillé de longues années sur des propositions autour d'une gouvernance économique, fondée sur la seule recherche de compétitivité, ils voient leurs efforts récompensés.

Cependant que certains rêvaient d'un « gouvernement économique » qui permettent d'importants transferts des pays du « centre » vers la « périphérie », sorte d'État social fédéral européen à même de subvenir aux désavantages structurels causés par l'Euro aux pays les plus faibles, il s'agit davantage d'un véritable programme d'ajustement structurel permanent qui semble se dessiner, avec au programme des coupes dans les salaires, les dépenses publiques, et des aménagements budgétaires dédiés à l'amélioration de la « compétitivité ».

Laissant de côtés les options alternatives, la Commission et le Conseil avaient sans doute bien des raisons de choisir cette voie – et le consensus au sein des milieux d'affaires européens en est une majeure. Leur activisme auprès des représentants de la Commission et des États membres a donc payé, et fait pencher la balance vers leur propre conception de l'Union européenne.

Il s'agit là d'une évolution majeure, dans un temps particulièrement court ; une rapidité sans doute due à l'urgence de la crise économique. Ce scénario ressemble à ce que Naomi Klein avait décrit comme une « stratégie du choc ». Une stratégie qu'elle attribue à la fameuse et infâme icône du néolibéralisme, Milton Friedman, qui écrivait en 1982 : « Seule une crise – véritable ou perçue – produit réellement des changements. Quand une crise éclate, la réaction adoptée dépend des idées qui ont cours à ce moment. Ceci est, je crois, notre fonction essentielle : développer des alternatives aux politiques existantes, afin de les faire vivre et les rendre disponibles jusqu'à ce que le politiquement impossible devienne politiquement inévitable »⁴¹.

Comme pour la surveillance des mécanismes macroéconomiques, les « idées qui ont cours », comme dirait Friedman, ont été celles qui ont été promues par les représentants des grands groupes industriels et

par la Commission depuis des années. Cinq ans auparavant, l'idée de renforcer les politiques de « compétitivité » par des mesures contraignantes de mise en œuvre avait déjà été présentée au Conseil, puis rejetée. Lors d'une conférence tenue début janvier, de nombreux participants, notamment de la Commission, en exprimèrent le regret ; ils furent néanmoins ravis de voir enfin leurs idées devenir réalité, et l'ancien Commissaire Mario Monti, dans une approbation presque générale, s'est même exclamé : « Merci, la crise grecque ! »

Pourtant, à cette même conférence, le haut fonctionnaire de la Commission eut bien du mal à répondre à un économiste critique, qui pointait le fait que les réformes ne permettraient pas de résoudre la crise⁴². En d'autres termes, les réformes bénéficient de la crise. Mais elles ne représentent pas de véritable solution à la crise.

Isolés, et irresponsables

Si un débat d'ensemble ne débute pas dès maintenant, les conséquences pourraient s'avérer terribles. Si le paquet est voté, 2011 marquera un nouveau recul démocratique. Des politiques sociales d'une importance considérable seront mises hors de portée de toute participation populaire ; cela pourrait être le début d'une nouvelle phase dans ce qui fut naguère décrit comme le « nouveau constitutionnalisme » de l'Union européenne.

Déjà en 1992, le théoricien Stephen Gil voyait dans l'Union européenne un mouvement distinctif « vers la construction d'instruments légaux et constitutionnels pour mettre à l'écart ou isoler substantiellement les institutions économiques de tout contrôle public ou démocratique⁴³ ». Cette année pourrait apporter une pierre décisive à cet édifice. Il y a de cela seulement quelques années, l'architecture de cet édifice était mise en question par des millions d'européens. Dans les luttes autour du traité constitutionnel, elle fut l'objet d'un débat populaire très animé dans plusieurs des pays de l'UE qui ont eu un référendum. Depuis lors, la Commission et les États membres ont fait tout leur possible pour empêcher les consultations populaires sur les modifications des traités. Désormais, d'importantes décisions sur le futur de l'UE sont décidées sans réelles discussions démocratiques. Le message semble clair : la participation publique est une nuisance. Et vus les enjeux, il n'y a rien d'exagéré à dire que les piliers mêmes de la démocratie, telle que nous la connaissons, sont remis en questions.

Heureusement, de nombreux signes montrent que les victimes de la crise européenne, particulièrement à la périphérie de la zone euro, ne sont pas prêtes à accepter le sort qu'on leur réserve, et mettent la pression sur leurs gouvernements et parlements pour refuser les potions amères de Bruxelles. Afin de réussir sur le long terme, ce combat devra passer à un stade offensif, et probablement s'appuyer sur des luttes politiques à l'échelle européenne – la mise en place de coalitions politiques pan-européennes qui n'auraient pas peur de prendre à bras le corps les questions institutionnelles dans leur combat pour une démocratie qui n'impliquerait pas seulement une minuscule élite, mais toute la société. Une autre Europe ne pourra pas survenir sur la base des propositions actuelles de la Commission. Une alternative à ce modèle de « gouvernance économique » est nécessaire.

Si elles sont adoptées, les nouvelles mesures de « gouvernance économique » représenteront une étape clé vers une politique économique commune, associée à un agenda sur mesure pour les milieux d'affaires, qui n'aura probablement de cesse de retirer les prérogatives de décision politique de la sphère démocratique pour les rapatrier dans un monde d'indicateurs, de tableaux de bord, de « procédures », de consultations de « haut-niveau », pré-modelant toute décision politique bien avant toute discussion politique.

Si l'on considère le processus jusqu'à maintenant, il semble que le débat ne sera pas facile à mettre sur le devant de la scène. Le haut niveau de consensus qui règne dans le Conseil et le Parlement européen signifie qu'il y a peu de chance que le débat public n'émerge à leur initiative. Le Parlement mettra au point sa position en avril⁴⁴, et d'après le calendrier, se prononcera définitivement en juin. Il y a fort à parier que les contradictions éventuelles entre le Parlement et le Conseil ne soient surmontées rapidement.

Un véritable débat devra venir d'ailleurs – à travers les mobilisations européennes (coalition, mouvements, manifestes) afin d'avoir un impact au niveau européen, ou mettre la pression au niveau national et influencer les gouvernements des États membres.

Références

1. Professeur Peder Nedergaard in the Danish Daily Politiken, 7 septembre 2010
2. José Manuel Barroso à l'European University Institute, Florence, 18 juin 2010
3. EUBusiness.com, 10 janvier 2011, <http://www.eubusiness.com/news-eu/f...>
4. Reuters, 10 janvier 2011
5. Lettre de Jürgen R. Thumann à Herman Van Rompuy et José Manuel Barroso, 9 décembre 2010
6. European Commission ; « Europe 2020. A strategy for smart, sustainable and inclusive growth », COM(2010) 2020 final, Mars 2010
7. La communication de la Commission de Mai 2010 (revue des propositions) peut-être consultée ici : http://ec.europa.eu/economy_finance/articles/euro/2010-05-12-reinforcing-economic-policy-coordination_en.htm. La proposition désormais actée d'un "Semestre Européen" peut-être consultée ici : http://ec.europa.eu/economy_finance/articles/euro/2010-06-30-enhancing_economic_policy_coordination_en.htm ; Enfin, le paquet des six propositions lancé en septembre est disponible ici : http://ec.europa.eu/economy_finance/articles/eu_economic_situation/2010-09-eu_economic_governance_proposals_en.htm
8. Rapport du groupe de travail du Conseil européen, 21 octobre 2010. <http://www.consilium.europa.eu/uedo...>
9. L'examen des budgets représente en fait une des parties du « cycle de surveillance » qui a déjà été lancé en janvier 2011. Plus de détails dans : European Commission, COM (2010) 367/2, page 11-14, http://ec.europa.eu/economy_finance/articles/euro/documents/com_2010_367_en.pdf
10. C'est du moins l'avis de tout économiste qui souscrit aux théories keynésiennes
11. CES, déclaration du 28 octobre 2010, <http://www.etuc.org/a/7790>
12. European Commission; "Reinforcing economic policy coordination", COM (2010) 250 final, 12 May 2010, page 7, http://ec.europa.eu/economy_finance/articles/euro/documents/2010-05-12-com%282010%29250_final.pdf and European Commission; "Enhancing economic policy coordination for stability, growth and jobs", COM (2010) 367/2, 30 June 2010.
13. COM (2010) 527, page 11, article 3, para1.
14. La compétitivité par les prix est mentionnée comme indicateur possible dans : COM (2010) 367/2, page 4. "Mauvaise allocation des ressources" est mentionnée dans : COM (2010) 250 final, page 3.
15. European Commission; "Reinforcing economic policy coordination", COM (2010) 250 final, 12 May 2010, page 7, http://ec.europa.eu/economy_finance/articles/euro/documents/2010-05-12-com%282010%29250_final.pdf (our accentuations).
16. European Commission; "Enhancing economic policy coordination for stability, growth and jobs -Tools for stronger EU economic governance", COM (2010), 367/2, page 4, http://ec.europa.eu/economy_finance/articles/euro/documents/com_2010_367_en.pdf (souligné par nous).
17. Selon le traité, les États membres hors zone euro ne peuvent pas se voir imposer d'amendes pour avoir enfreint la politique économique commune. Pour remplacer de telles amendes, le Conseil et la Commission travaillent sur des propositions pour permettre de retirer des fonds structurels européens des pays en faute. European Commission : "Enhancing economic policy coordination for stability, growth and jobs -Tools for stronger EU economic governance", COM (2010), 367/2, page 9f, et Report of the Task Force to the European Council, 21 octobre 2010, page 5.
18. European Council; "Final report by the taskforce", 21 octobre 2010, page 3, <http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/10/st15/st15302.en10.pdf>
19. A lire, Corporate Europe Observatory : "Big business as usual", mars 2010, <http://www.corporateeurope.org/lobbycracy/content/2010/03/europes-2020-strategy>
20. "MEPs unite in call for 'economic governance'", Euractiv, 12 March 2010.
21. Communiqué de presse du groupe des Verts du Parlement européen, 29 septembre 2010, http://www.greens-efa.org/cms/pressreleases/dok/355/355119.economic_governance_package@de.htm
22. Martin Schulz, Président du groupe social-démocrate, a évoqué les propositions de la Commission comme une « camisole de force ».
23. "EU unveils new budget discipline rules", Euractiv, 30 September 2010.
24. Daniel Janssen; "The Pace of Economic Change in Europe", 2000 Tokyo Meeting, Trilateral Commission.
25. Par exemple, alors que les règles du droit du travail des pays nordiques étaient attaquées par la Cour Européenne, aucune réponse n'a été apportée au niveau européen afin de ne pas « perturber le marché des services ».

26. Par exemple, la directive service rendra difficile le maintien de réglementation dans le domaine des services.
27. L'utilisation de plus en plus répandue de la procédure de comitologie dans laquelle la Commission à la mainmise sur l'implémentation de la législation, en est un exemple particulièrement flagrant. Avec cette méthode, les décisions sont prises aux seins des comités par les fonctionnaires de la Commission, hors tout débat politique ouvert.
28. ERT; "EU Governance", ERT Discussion Paper, 30 mai 2002, <http://www.ert.be/doc/0053.pdf>
29. *ibid.*
30. Voir ERT; "European Governance for Greater Competitiveness", novembre 2002 (<http://www.ert.be/doc/0054.pdf>), et une lettre de Daniel Janssen et Gerhard Cromme (ERT) au Conseil européen, février 2004 (<http://www.ert.be/doc/01663.pdf>).
31. BusinessEurope; "Benchmarking our way out of the crisis", printemps 2010, <http://www.businesseurope.eu/content/default.asp?PageID=568&DocID=25981>
32. BusinessEurope; "The Madrid Declaration", 11 juin 2010, http://www.bia-bg.com/language/en/uploads/files/news__2__files/bulgarian_industrial_association_news_1276260046_2010-06-09%20Madrid%20declaration.pdf
33. Lettre de Phillippe de Buck (BusinessEurope) à Herman Van Rompuy, 6 juillet 2010.
34. BusinessEurope; "Economic Outlook", automne 2010, page 12., <http://www.businesseurope.eu/content/default.asp?PageID=568&DocID=27519>
35. Pour une analyse plus approfondie, lire : European Commission; "Surveillance of intra-euro-area competitiveness and imbalances", European Economy no. 1, 2010, http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/european_economy/2010/pdf/ee-2010-1_en.pdf
36. Karl Brenke; "Real wages in Germany. Numerous years of decline", Weekly report 28/2009, German Institute for Economic Research, http://www.diw.de/documents/publikationen/73/diw_01.c.342371.de/diw_wr_2009-28.pdf
37. European Council; "Final report by the taskforce" 21 octobre 2010, § 33, <http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/10/st15/st15302.en10.pdf>
38. http://www.finfacts.ie/irishfinancenews/article_1020536.shtml
39. ETUC; "ETUC's resolution on economic and social governance", 13-14 October 2010, <http://www.etuc.org/a/7769>
40. ETUC; "Austerity is the road to ruin", 27 October 2010, <http://www.etuc.org/a/7777>
41. Naomi Klein, « La stratégie du choc », Actes Sud, 2008
42. <http://blogs.ft.com/brusselsblog/20...>
43. Stephen Gill ; "The emerging world order and European change : the political economy of European Union", The Socialist Register 1992, page 165.
44. Les six propositions seront en première lecture au Parlement de septembre au 19 avril, selon l'agenda du moment. Cela n'inclut pas le "semestre européen" adopté en septembre 2010, dans la mesure où ce n'est pas du ressort du Parlement européen.